



**Procès-verbal de la sixième assemblée ordinaire de l'année 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le mardi 31 août 2021, à 18h30, en ligne sur la plateforme Zoom.**

<b>PRÉSENCES</b>		
Mmes	Vanessa Dreyer	Trésorière (2023)
	Frédérique Lavoie	Présidente (2021)
MM.	Louis-H. Campagna	Secrétaire (2022)
	Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
	Louis-David Bourque	Administrateur (2022)
	Martin Charest	Administrateur (2023)
	Philippe Morissette	Administrateur (2021)
	Napoleon Woo	Administrateur (2023)
<b>AUTRES PRÉSENCES</b>		
	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)
	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques
	Éric Boulay	Lauberivière
	Geneviève Quinty	Projet Intervention Prostitution Québec
<b>ABSENCE</b>		
	Claude-Michel Gagnon	Administrateur (2022)

## ORDRE DU JOUR

21-06-01	Ouverture de l'assemblée	18 h 35
21-06-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 36
21-06-03	Présences des administrateurs, conseiller et soutien	18 h 37
21-06-04	Adoption du procès-verbal du 27 mai 2021	18 h 38
21-06-05	Demands citoyennes <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande d'appui de l'organisme le Local centre-ville</li><li>• Demande relative à la plantation d'arbres sur la rue de Xi'An</li></ul>	18 h 40
21-06-06	Période de discussion - secteur de Lauberivière	18 h 50
21-06-07	Période de discussion - enjeux électoraux	19 h 15
21-06-08	Période d'interaction avec le conseiller municipal	20 h 30
21-06-09	Questions et commentaires du public	21 h 00
21-06-10	Autres correspondances	21 h 20
21-06-11	Varia	21 h 25
21-06-12	Levée de l'assemblée	21 h 30
	<i>*Les heures indiquées varient</i>	

## **21-06-1 Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) débute à 18h35.  
La présidente mentionne que le 31 août est la journée de sensibilisation aux surdoses, un enjeu qui touche beaucoup le quartier.

## **21-06-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION CA21-06-49**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H Campagna DUMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la sixième assemblée ordinaire du 31 août 2021 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

Le conseiller municipal demande si les administrateurs préfèrent que ce dernier se retire des discussions lors de la période d'échange sur les enjeux électoraux, en raison de sa participation aux élections comme candidat. Le conseiller en consultations publiques souligne que la présence d'un candidat ne pose pas d'enjeu déontologique, tant que celui-ci laisse les administrateurs discuter entre eux et s'abstienne de commenter lors de cet échange. Les administrateurs sont à l'aise que le conseiller municipal demeure présent lors du point de discussion sur les enjeux électoraux.

## **21-06-3 Présences des administrateurs, conseillers et soutien**

## **21-06-4 Adoption du procès-verbal du 29 avril 2021**

### **RÉSOLUTION CA21-06-50**

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DUMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

## **21-06-5 Demandes citoyennes**

- Demande d'appui de l'organisme le Local centre-ville

La responsable du projet, Geneviève Quinty, se présente et résume l'histoire du Local centre-ville : le sous-sol de l'église était autrefois occupé par RDV centre-ville pendant plusieurs années, mais ce dernier a dû fermer ses portes en raison de la pandémie. L'espace s'est retrouvé inoccupé du jour au lendemain. Le CIUSSS a alors sollicité le milieu communautaire au début de la pandémie pour répondre aux besoins urgents en ce qui a trait à l'itinérance. Le Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ) s'est porté volontaire pour démarrer le projet Local centre-ville (bas seuil d'accessibilité), qui permet aux gens d'avoir un endroit pour se déposer peu importe l'état dans lequel ils se présentent. La pandémie exacerbe certains symptômes : personnes en psychose, en état de désorganisation, etc. Le Local centre-ville a donc été ouvert en urgence en décembre 2020, avec un financement trimestriel du fédéral, garanti jusqu'en juin par le CIUSSS.

En ce moment, le Local centre-ville est encore ouvert, mais pour maintenir les services, il faut des moyens supplémentaires, principalement pour la sécurité des intervenants. Après six mois d'ouverture, on comprend mieux les besoins, mais la seule source de financement est le fédéral. Un support de la Ville est fourni, mais ce dernier est davantage technique que financier (ex. plomberie). L'annonce de coupures de financement compromet une partie des services du local.

Le projet est appuyé par beaucoup d'autres organismes (dons de nourriture, offre de formation, naloxone, etc.). Il devient un lieu où les intervenants d'autres organismes viennent pour rencontrer les gens. Le projet bénéficie également du support de la SDC. Une campagne de sociofinancement a été entamée sur les réseaux sociaux pour finir le mois de septembre.

Un administrateur remercie Mme Quinty de sa présentation et du travail accompli dans le quartier. Il demande si l'aspect « bas seuil d'accessibilité » est ce qui distingue le Local centre-ville des autres services d'hébergement dans St-Roch.

Mme Quinty répond que c'est le cas, et qu'il va continuer à y avoir des enjeux dans l'angle-mort avec cette population (couvre-feu, passeport vaccinal, fracture numérique). Ainsi le Local centre-ville est complémentaire aux autres ressources du quartier. Les services à bas seuil d'accessibilité coûtent plus cher, mais le besoin d'un plus grand nombre d'intervenants est réel. Ils ont impliqué aussi plusieurs pairs-aidants (gens qui sont sortis de la rue) pour partager leur expérience. Il y a du travail à faire pour démontrer ce que ça coûte de maintenir un tel service, mais aussi en quoi un projet comme le Local est nécessaire.

M. Boulay souligne qu'à travers son rôle à Lauberivière, il se réjouit que des projets comme le Local centre-ville existent pour répartir la charge de travail et répondre à divers besoins. Il félicite la responsable du Local pour le travail accompli.

Un administrateur mentionne qu'un problème souvent décrié dans le monde communautaire est le manque de variété dans les approches d'intervention, et que le Local centre-ville vient pallier cette problématique.

Un autre administrateur demande si les responsables d'organismes communautaires aident les employeurs à trouver de la main d'œuvre dans le contexte actuel de pénurie. Mme Quinty répond que la première étape est le travail à la journée. Un tel projet est amorcé par la YMCA, qui permet aux gens qui vivent un état de grande désorganisation d'expérimenter des journées de travail en fonction des moments où ils sont disponibles pour le faire. Cela permet de faire vivre des petites expériences gratifiantes, qui peuvent amener vers le marché du travail.

L'administrateur demande si des utilisateurs du Local centre-ville peuvent utiliser les toilettes pour consommer des drogues. Mme Quinty répond que la consommation est interdite au Local, mais que la surveillance et le contrôle sont effectivement difficiles à effectuer. Beaucoup de travail est fait avec le service de consommation supervisée (SCS) pour accompagner les gens vers un milieu sécuritaire.

## **RÉSOLUTION CA21-06-51**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉ PAR M. Louis-David Bourque, IL EST RÉSOLU de fournir une lettre à l'organisme le Local centre-ville en appui à leurs démarches de recherche de financement.

Adopté.

- Demande relative à la plantation d'arbres sur la rue de Xi'An

La présidente résume la demande reçue par courriel par un citoyen. Le citoyen demandait pourquoi les arbres plantés sur la rue de Xi'An, en bordure de Lauberivière, avaient été retirés et les carrés de terre bétonnés, alors que la rue est un îlot de chaleur et que la clientèle de Lauberivière aurait pu bénéficier de ses plantations.

M. Boulay répond que les arbres en question ont été déplacés sur le côté Est. Plusieurs raisons ont mené à cette décision : ils répondent aux normes de la Ville et terme de verdissement et ils souhaitent mettre le plus de végétation possible sur les côtés Est, Ouest et Sud. Par contre, pour le côté Nord, il est préférable que le côté de la rue soit propice à l'entretien et à l'aménagement d'équipements urbains (supports à vélo, poubelle). Il est aussi souhaité qu'il soit possible de tenir des activités sur le trottoir (ex. séance de vaccination tenue en avril). Aussi, plusieurs personnes utilisent les services de Lauberivière sans nécessairement vouloir y entrer, alors le trottoir permet le contact avec cette partie de la clientèle.

M. Boulay mentionne également que la végétation est difficile à maintenir en raison d'enjeux de sécurité (présence de seringues, gens qui urinent dans les bosquets, etc.). Il a donc été jugé préférable de déplacer les arbres sur le côté Est, moins achalandé.

Le citoyen remercie M. Boulay d'avoir clarifié sa position, mais affirme ne pas comprendre en quoi la présence de quelques carrés de verdissement sur la rue de Xi'An représentent un dérangement pour ces activités. Il se questionne également sur le message que cela envoie, car il semble que les espaces de verdissement ont été prévus dès la conception du projet, mais bouchés par la suite avec du ciment. Le quartier St-Roch est connu pour son manque de verdissement, et il aurait été bien de conserver les arbres de tous les côtés du bâtiment.

M. Boulay répond qu'il est d'accord avec le citoyen et qu'il n'est pas fermé à revoir l'aménagement. Il est important d'y réfléchir malgré les coûts que cela implique.

Un administrateur souligne que le bâtiment de Lauberivière et le secteur sont très peu végétalisés, et que le verdissement amène la fraîcheur, ce qui serait à l'avantage des utilisateurs de Lauberivière. Il demande si Lauberivière souhaite, à long terme, végétaliser ses façades et sa toiture par exemple par l'utilisation de plantes grimpantes. M. Boulay répond que la toiture est déjà végétalisée. Il n'y a pas de fermeture quant à cette question, mais pour l'instant la priorité est de bien s'installer dans le quartier.

Un administrateur demande s'il est possible de planter des pommiers. La présidente répond qu'à chaque fois que cette demande est faite, la réponse «par défaut» est que les fruits tombent dans la rue et qu'il est difficile de les ramasser.

M. Boulay signale en outre son ouverture à ce que les administrateurs du Conseil de quartier de Saint-Roch effectuent avec lui une visite du bâtiment.

## **21-06-6 Période de discussion - secteur de Lauberivière**

La présidente résume où en est le Conseil de quartier dans sa réflexion sur les enjeux touchant la cohabitation aux alentours de Lauberivière. Les administrateurs en sont à l'étape d'établir un consensus autour des pistes de solution à proposer.

Un administrateur présente quelques éléments de la problématique vécue par les résidents du secteur. Le chaos s'est installé, les citoyens sont appelés à s'accommoder, on se demande qui va gérer la situation. On constate : montée de vandalisme et de méfaits, beaucoup de hurlements et de dérangements divers. Beaucoup d'urine sur les entrées d'immeubles. Beaucoup de citoyens déplorent se sentir ignorés par la Ville.

Un second administrateur témoigne de l'intensification des méfaits dans le quartier et près de chez lieu. Il y a selon lui lieu d'avoir cette discussion au Conseil de quartier, et la possibilité d'avoir un comité de bon voisinage pour aborder ces questions devrait être envisagée. De plus, il estime qu'il faudrait élargir périmètre de la discussion à d'autres secteurs de Saint-Roch qui sont aussi touchés par l'itinérance (par exemple, corridor de circulation entre le belvédère du parc Jean-Paul-Lallier jusqu'à Lauberivière et bretelles d'autoroutes). Il souligne que les citoyens qui fréquentent Lauberivière ou qui sont en situation d'itinérance sont des citoyens à part entière, qui ont droit de cité. Il faut rencontrer les besoins de cette population tout en maintenant la qualité de vie dans tout le quartier. Il se demande pourquoi, même six mois après le déménagement de Lauberivière, un comité de bon voisinage n'est toujours pas en place.

Un citoyen intervient pour souligner que la réalité vécue par les citoyens du secteur est souvent diminuée, alors que les nuisances sont bien réelles. La Ville et Lauberivière ont une responsabilité dans ce dossier.

Le conseiller municipal répond que ce dossier est complexe. Il y a des moyens pour encadrer la problématique et peut-être la diminuer, mais on ne pourra pas la faire disparaître complètement. Le projet de toilettes chimiques auto-nettoyantes a été refusées par l'administration municipale. On compterait 14 autres solutions. Le travail à la journée est une solution qui devrait aussi être mise de l'avant. Il propose aussi de faire de l'affichage avec du visuel pour rappeler les bons comportements et rappeler les ressources qui existent dans le secteur. Avoir des intervenants de nuit, possiblement accompagnés de la police. Comité de bon voisinage.

Un troisième administrateur souligne que les nuisances ne sont pas causées par Lauberivière, mais par les attroupements autour. Il demande pourquoi ces derniers sont tolérés dans Saint-Roch alors que ce ne serait peut-être pas le cas devant d'autres lieux.

Le premier administrateur rappelle le manque de logements sociaux, qui aggrave la problématique.

La présidente explique qu'un projet de résolution visant à proposer des pistes de solutions est en voie d'élaboration par le conseil d'administration. Certains nœuds persistent. Par exemple, il faut des moyens pour intervenir la nuit et assurer la sécurité

des travailleurs de rue. Il faut également savoir quelle approche est préférable en ce qui a trait à la présence policière, qui est souhaitée par certains mais jugée désagréable par d'autres.

M. Boulay prend la parole et souligne qu'il n'y a pas eu d'improvisation, la programmation de Lauberivière n'a pas changé avec le déménagement, il y a seulement plus de logements offerts qu'avant. Il n'a pas la capacité de développer et l'organisme vit un manque de personnel notamment pour ce qui est de l'entretien. Il affirme qu'il n'a jamais diminué les problèmes décriés par les citoyens, malgré le fait que les médias avaient tenté de la placer en porte-à-faux avec la population. Il rappelle qu'il n'y a pas de solution à l'itinérance, et que les problèmes étaient vécus également à l'ancien emplacement. Lauberivière n'a normalement pas de ressources humaines mobilisées pour aller à l'extérieur, mais les intervenants sortent quand même et font des tournées aux quinze minutes pour avertir les gens. C'est délicat car il faut aussi maintenir un lien, pour pouvoir aider les gens à sortir de la rue. Il invite les gens à partager avec lui leurs solutions.

Un quatrième administrateur souligne que la discussion témoigne du manque de variété au niveau des services et des ressources offertes aux personnes en situation d'itinérance. Il suggère qu'on se questionne sur « qu'est-ce qui relève de qui » parmi les observations soulevées. Il propose aussi d'orienter la réflexion autour de la distinction entre « incivilité » et « criminalité », ce qui pourrait aider à savoir ce qui relève de qui, et orienter ensuite à qui les recommandations sont adressées.

Mme Geneviève Quinty rappelle que l'itinérance peut être vue également comme un problème de santé publique. Les citoyens font partie de la solution et il manque parfois de canal pour qu'elle se fasse entendre. Quelle vision on se donne ensemble pour négocier un phénomène social tel que l'itinérance? La voie de la judiciarisation n'est pas toujours souhaitée. Le milieu communautaire dépend beaucoup du volontariat, ce qui limite les actions. La police peut jouer un rôle, mais des ambivalences restent présentes. Il existe des concertations à d'autres niveaux. Est-ce que la parole des conseils de quartier pourrait se joindre à celle des organismes communautaires et du CIUSSS dans leurs revendications?

Le second administrateur remercie le conseiller municipal et le directeur de Lauberivière d'être présents et de recevoir les commentaires du public. Il suggère que la communication soit mise de l'avant comme solution au problème. Il y a une discussion qui veut se faire. Il souhaite comprendre pourquoi aucun comité de bon voisinage n'est en action aujourd'hui.

M. Éric Boulay demande qui est le leader dans le dossier du comité de bon voisinage. Lui-même a été abordé par trois organismes. Il se montre disponible pour être présent lors des séances de ce comité.

Le troisième administrateur exprime sa réalité vécue en tant que propriétaire d'une entreprise privée. Il réitère l'importance de prendre des mesures pour cesser le flânage.

Le second administrateur revient sur la question du bon voisinage et souligne que la discussion de ce soir a mis en lumière l'absence de réelle initiative en ce qui a trait à sa mise sur pied. Peut-être que le Conseil de quartier pourrait y jouer un rôle.

Le quatrième administrateur mentionne que le manque de concertation peut être problématique dans le milieu communautaire, ce qui peut mener à diverses initiatives parallèles et similaires comme ce fut le cas avec le comité de bon voisinage.

Le conseiller municipal exprime son appui à un éventuel comité de bon voisinage initié par le Conseil de quartier.

### **RÉSOLUTION CA21-06-52**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H Campagna, DUMENT APPUYÉ PAR M. Louis-David Bourque, il est résolu que le Conseil de quartier Saint-Roch constate le besoin d'établir un lieu de dialogue commun tel qu'un comité de bon voisinage sur l'enjeu de l'itinérance dans le quartier Saint-Roch.

### **21-06-7 Période de discussion - enjeux électoraux**

En vue des élections municipales du 7 novembre, la présidente fait mention du projet d'adoption d'un document exposant les enjeux prioritaires du quartier. En raison du manque de temps, il est convenu de reporter cette période de discussion à l'assemblée publique du mois de septembre.

### **RÉSOLUTION CA21-06-53**

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H Campagna, DUMENT APPUYÉ PAR M. Philippe Morissette, il est résolu d'adopter en première lecture (sur le principe) la liste des demandes électorales (municipales) qui sera ramenée à une prochaine assemblée pour adoption finale.

### **21-06-8 Période d'interaction avec le conseiller municipal**

#### **Annonces transmises par le conseiller municipal**

- Travaux sur Dorchester :
  - L'échéancier est respecté sauf pour l'enlèvement du tunnel au coin de St-Joseph, qui est plus compliqué. Cela devait prendre deux semaines, mais finalement ce sera sept semaines.
  - Problèmes de sécurité aux passages piétons lors des travaux sur Dorchester : beaucoup de demandes, les choses se sont améliorées.
  - Certains travaux doivent être faits pendant la nuit, car ils nécessitent moins de trafic automobile en raison, par exemple, de livraison de matériel. Les gens sont prévenus par des feuillets d'information. Cela vise à éviter que les travaux se poursuivent pendant l'hiver. La situation est temporaire.
- Arbres dans le secteur de l'école Des Berges : plusieurs arbres ont été abattus cet été en prévision du passage du massif d'Hydro-Québec qui a été déplacé. Des discussions ont eu lieu ce soir en vue de la reconfiguration du stationnement des condos des Berges dans le jardin communautaire, ce qui vient mettre les arbres du jardin communautaire en danger. Le conseiller a l'intention de faire les pressions nécessaires pour renverser cette situation.



- Poste F-X Drolet : la reconfiguration projetée sur la rue du Pont amènera l'abattage de certains arbres pour la reconversion de stationnements. Un sommaire a été adopté en conseil de ville pour débiter la consultation qui aura lieu en vue de la construction du stationnement du projet de logements sociaux à l'ancien poste De la Reine. Le conseil de quartier aura une demande d'opinion à ce sujet.
- Camionnage sur la rue Prince-Édouard : la possibilité d'interdire le camionnage jusqu'à la rue De la Couronne est étudiée pour éviter les nuisances dans ce secteur.
- Usage C10 (AirBnb, hôtel, etc) dans les rez-de-chaussée des édifices sur les rues à vocation commerciale : il n'y avait pas de règle assez claire pour interdire cet usage. Une modification réglementaire aura lieu pour maintenir des façades animées, en particulier sur la rue St-Joseph.
- La Vision du développement durable et son plan d'action de transition climatique ont été publiés en juin dernier.

### Période de questions au conseiller municipal

Q : À quel endroit aura lieu l'abattage sur la rue du Pont?

R : Il y a l'édifice F-X Drolet, avant le pont Dorchester, dans la zone qui mène sur le stationnement le plus proche de la rue Du Pont et Dorchester (partie avant de traverser vers Limoilou), il y a deux arbres qui seront abattus.

Q : En vue de l'aménagement du tramway, est-ce que le terre-plein devant l'école Des Berges sera conservé?

R : Le conseiller n'est pas au courant des plans d'insertion du tramway à cet endroit.

### Résolution CA21 -06-54

SUR PROPOSITION DE M. LouisH. Campagna, DÛMENT APPUYÉ par Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU que le Conseil de de Saint -Roch mandate M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, pour acheminer au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, une demande d'information afin de connaître les réaménagements prévus pour la rue du Prince -Édouard en prévision de la construction des installations du tramway, plus spécifiquement en ce qui a trait à la disparition du terre-plein séparant la rue du débarcadère devant l'école Des Berges.

Adopté.

Q: Y aura-t-il un lien Zoom pour que les citoyens posent des questions lors des conseils municipaux?

R: Les citoyens pourront participer par question écrite. Idéalement, on aimerait ramener les citoyens dans la salle du conseil de ville en présentiel. Le plus sûr pour poser une question est d'envoyer une question écrite.

Q: Est-ce que c'est possible de faire la demande pour avoir un lien Zoom? La citoyenne mentionne qu'elle a déjà envoyé une question écrite, mais qu'elle n'avait pas été retenue.

R : Le conseiller a fait la demande, mais ça a été refusé.

Q : Est-ce que le Conseil de quartier pourrait faire la demande pour avoir un lien Zoom au conseil de Ville?

R : Le conseiller en consultations publiques mentionne que cette demande dépasse possiblement le mandat du conseil de quartier. La présidente répond que la question pourra être discutée en rencontre de travail entre administrateurs.

### **21-06-9 Questions et commentaires du public**

Q : À quand le retour des rencontres en mode présentiel?

R. -- Daniel Leclerc -- Pas d'horizon temporel pour le moment. La directive actuelle est de maintenir les activités en mode virtuel. Nonobstant ce qui précède, une salle est déjà réservée au YMCA pour la tenue des assemblées le jeudi soir à cet endroit dès réception de la directive le permettant.

Q. Aménagements urbains -- disparition des bancs publics, notamment autour du parvis de l'église Saint-Roch et le long de la rue Saint-Joseph -- Pourquoi la disparition de ces quelques bancs publics dans le pourtour de l'église Saint-Roch ?

...n complémentaire :

Q. Pourquoi la rangée de quatre bancs a-t-elle été retirée aussi sur Charest près de l'intersection De la Chapelle ?

R. -- Pierre-Luc Lachance -- Fera une requête d'information à l'administration municipale.

### **21-06-10 Autres correspondances**

Aucune mention de correspondance supplémentaire.

### **21-06-11 Varia**

La présidente fait rapport de sa participation à la Table de concertation des conseils de quartier sur l'enjeu du 3e lien et de la mobilité durable, avec l'organisme Accès Transports Viables. Les conseils de quartier ont émis une volonté d'écrire une lettre commune à propos du 3e lien dans le contexte des élections fédérales. M. Raymond Poirier, président du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, mène cette initiative.

### **21-06-12 Levée de l'assemblée**

L'assemblée ordinaire est levée à 21 h 29.